

Message envoyé par la direction du Louvre aux directions du Louvre avant le conseil restreint du 17 mai 2021.

Objet : Nouvelle organisation des SPA des départements

Objectifs :

1. Optimiser les moyens humains consacrés au support administratif de l'activité des départements en mutualisant les chefs de SPA
2. Simplifier la chaîne financière en réduisant le nombre de budgets et d'ordonnateurs secondaires de l'établissement public
3. Créer un centre de services administratifs spécialisé pour les départements garantissant :
 - le maintien d'un interlocuteur identifié pour chaque département, présent à proximité des équipes des départements
 - l'affectation d'un chef de SPA au service de deux départements, tout en assurant au sein du pôle la continuité de service sur les missions essentielles en cas d'absence d'un chef de SPA
 - la qualité et l'homogénéité des compétences en matière de ressources humaines des personnels de ce centre de services

Contexte :

La situation financière et la tension sur les effectifs rendent nécessaire la modernisation de la chaîne financière dans toutes ses composantes (moyens humains, procédures et outils - projet SI billetterie en cours, refonte à venir du SI finances, simplification des procédures et rapprochement ordonnateur-comptable). La réflexion porte sur l'amont de la chaîne (SPA) comme sur l'aval (DFJM et AC).

Pour un budget de 250 M€, le Louvre comprend 21 budgets distincts et d'importance très inégale : un rapport de 1 à 35 est constaté entre les budgets des départements (moyenne 450k€) et ceux des autres directions (moyenne 15,8 M€). Le rattachement des budgets de l'ensemble des départements au sein d'un budget unique à la DRC simplifiera la chaîne de traitement, permettra d'optimiser la consommation globale des crédits sur des secteurs de dépense identiques et réduira le nombre d'ordonnateurs secondaires.

La nouvelle organisation devra garantir la capacité d'anticipation et de suivi des départements sur les crédits dont ils disposent. Comme actuellement, les départements disposeront d'un budget notifié en début d'année et demeureront les interlocuteurs de la direction du musée pour les arbitrages budgétaires initiaux et tout au long de l'année. Un pôle d'appui administratif au service des départements sera mis en place pour les fonction finances, RH et logistique. La nécessité d'une intégration des personnels de ce pôle dans la vie des départements sera garantie par :

- la spécialisation des personnels de ce pôle d'appui au service de deux départements (toujours les mêmes)
- la présence de ces personnels à proximité des départements et une organisation permettant à ces agents de participer aux activités des départements

La composante RH sera dominante dans l'ensemble des missions de ce pôle d'appui, même si d'autres composantes demeureront (appui sur la préparation et le suivi budgétaire, logistique, appui opérationnel en matière de commande publique). Cette composante RH exige par ailleurs, en raison de sa technicité et de ses évolutions régulières, un suivi étroit de la DRH. Ces éléments plaident pour un rattachement hiérarchique du pôle d'appui administratif à la DRH (plutôt qu'à DFJM ou à la DRC=> à discuter lors de la réunion du 18 mai)

Propositions :

1. Création d'un pôle d'appui administratif rattaché à la DRH comprenant un chef de SPA pour 2 départements :
 - DP/DAG : 1 personne
 - DAE/DAO/DAI/DAGER : 2 personnes – portefeuille exact à discuter les 17 et 19 mai
 - DOA/DS : 1 personne

2. Rattachement des crédits des départements à la DRC. Chaque département disposera d'un budget identifié et d'une notification budgétaire distincte. Les réaffectations de crédits entre départements ne sera possible que sur décision de la direction du musée (non de la DRC). La procédure de préparation budgétaire et de suivi en cours d'année sera effectuée avec la direction du musée, DFJM, les départements et la DRC. La procédure d'exécution des dépenses reste à déterminer finement d'ici à l'envoi de la note CHSCT.

3. Calendrier :
 - Discussion en collège : 17 mai
 - Echanges DRH/Chefs de SPA sur les modalités de rattachement, y compris des gestionnaires : 18 mai
 - Réunion directeurs de départements, direction, DRH, DFJM et DRC : 19 mai
 - Envoi de la note de présentation aux membres du CHSCT : 1^{er} juin (CHSCT le 15 juin)
 - Envoi de la note aux membres du CT : 18 juin (CT le 2 juillet)